

## ASSURANCE CONSTRUCTION : L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE, LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA311	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	715,00 €

### LIEUX ET DATES :

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances jurisprudentielles, législatives et réglementaires en construction

#### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**  
**[ici >>](#)**

### POINTS FORTS

#### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur expose et analyse avec les participants les dernières évolutions jurisprudentielles, législatives**

et réglementaires

**Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité législative, jurisprudentielle ou réglementaire.

- A. Marché de l'assurance construction
- B. Apports de la loi ELAN
- C. Réception: les dangers de la mise en œuvre de l'assurance obligatoire au regard de circonstances non maîtrisables
- D. Critère flou de l'impropriété à la destination :
  - 1. Dangers de la notion et de son extension
  - 2. Actualité jurisprudentielle
- E. Bouleversement: le sort des éléments d'équipement installés sur un ouvrage existant
- F. Activités déclarées: détermination de l'objet de la police
- G. Déclaration du risque: impact sur l'assurance
- H. Action directe du maître de l'ouvrage
- I. Dommages-ouvrage

**Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats construction  
Chargés d'indemnisation construction  
Chargés de clientèle  
Agents généraux  
Courtiers  
Maîtres d'oeuvre

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Maîtriser les mécanismes de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction.

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

715,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 24/11/2024 à 23:30